

Fiche cours n° 4

OTC : les Etats-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

Les États-Unis, première puissance mondiale, exercent une influence économique et culturelle considérable dans le monde. La manière dont la question environnementale y est traitée a donc des répercussions qui dépassent leurs frontières. Dans ce domaine, ils sont souvent perçus comme un pays irresponsable : développement des énergies fossiles, mode de vie non durable (hyperconsommation, gaspillage...), réticence à s'engager dans la gouvernance environnementale mondiale. Pourtant, les historiens s'accordent pour situer la naissance de l'écologie politique moderne aux É-U puisque c'est là que l'idée de protéger la nature a vu le jour, avec la création en 1872 du premier Parc national au monde. Très tôt, le rapport singulier des États-Uniens à la question environnementale s'est donc avéré source de contradictions mettant en jeu de multiples acteurs spatiaux (FTN, ONG, particuliers), entre désir d'accaparer et de maîtriser la nature, et volonté de la préserver. Cette ambiguïté est renforcée par les tensions que génère le fonctionnement de cet Etat fédéral, l'administration centrale et certains États fédérés s'opposant sur la question environnementale.

- ⇒ **Problématique générale : Quels rapports les États-Unis entretiennent-ils avec la question environnementale ? Quels sont les enjeux nationaux et internationaux qui en découlent ?**

I / Les E-U et leur environnement : une relation ambivalente, héritière d'une longue histoire.

- ⇒ **En quoi l'environnement a-t-il constitué un enjeu politique aux États-Unis depuis le XIXe ?**

A / Un rapport particulier à la nature qui remonte aux origines.

Doc 1 : John Opie ; Doc 2 : Henry David Thoreau ; Doc 3 : Theodore Roosevelt (voir fiche d'activité 6).

1. Une nature sauvage qui doit être domptée et exploitée.

- *Doc 1 : utilise le terme « sauvage » en évoquant la crue du Mississippi en 1785. La nature est présentée comme une menace pour les hommes : « vaste et chaotique », « attaqué », « anéanti ».*
=> Cette vision est conforme à l'expérience des premiers colons européens débarqués aux XVIIe et XVIIIe quand ils perçoivent la nature (peu transformée par les Amérindiens) comme sauvage et menaçante (milieu hostile, couvert de forêts et de marécages). C'est **la wilderness** (= nature sauvage) qui détermine l'expérience originelle des Américains à la nature et qui marque durablement leur rapport à elle.
- *Doc 1 : de cette vision découle l'idée que la nature doit donc d'abord être dominée « mis en ordre ».*
=> Le texte fait référence à la loi fédérale de 1785 qui a nationalisé les terres de l'ouest et découpé la propriété foncière de façon géométrique (« paysage en damier »). Cela marque la volonté de domestiquer la nature sauvage mais il y a aussi les vastes opérations de déboisement (en 1900, il ne reste que 10 % des forêts présentes à l'arrivée des Européens) et d'assèchement des marécages.
- *Doc 2 : mais le but final est la mise en valeur / l'exploitation du territoire comme on peut déjà le voir au milieu du XIXe : « en ces temps de bétail à l'engrais et de champs onduleux de céréales ».*
=> Cela fait allusion à la mise en culture des Grandes Plaines (et aux infrastructures comme le chemin de fer). En effet, dès leur arrivée, les colons ont vu l'immensité du territoire comme la

garantie d'avoir des ressources naturelles infinies. Ce fut donc la **Conquête de l'Ouest** par les **pionniers** qui a entraîné le déplacement de la « **Frontier** » vers l'ouest (= concept historique désignant la région où les colons s'établissaient face à des territoires encore sauvages) ainsi que la **Ruée vers l'or** en Californie.

- Doc 3 : le président républicain T. Roosevelt rappelle qu'en ce début de XXe, les E-U fondent leur croissance économique sur l'exploitation effrénée de leurs ressources comme le charbon, le fer, le pétrole et le gaz. Ainsi, le premier forage pétrolier au monde a eu lieu dès 1859 en Pennsylvanie.

=>La première vision est donc fondée sur le désir de dominer et d'exploiter la nature, stimulé par une **conception religieuse puritaine** qui voit en l'Amérique l'opportunité d'un nouveau paradis terrestre mais stimulé aussi par **l'idéologie capitaliste**. En effet, l'affirmation des E-U comme puissance industrielle, avec l'automobile à partir du début du XXe, s'est appuyée sur une mise en valeur sans retenue du territoire, reposant sur l'idée d'une abondance illimitée de ressources naturelles.

2. Mais une nature sauvage qui doit aussi être préservée ou conservée.

a. La préservation.

Dans *Walden ou la Vie dans les bois* (1854), Thoreau présente un autre rapport à la nature sauvage autour de l'idée de **préservation** (= approche radicale de la protection de la nature. Considérée comme singulière, elle est protégée pour elle-même contre les effets néfastes de l'action des sociétés).

- Chez Thoreau, la nature sauvage n'est pas perçue comme menaçante et devant être domptée. Au contraire, elle est présentée comme « mystérieuse », « puissante » et « abondante de vie ». Les orages et les inondations ne sont pas vus comme des catastrophes destructrices mais comme des manifestations d'une Nature qui dépasse l'Homme et qui l'obligent à rester en contact avec elle.
- On a ici une œuvre qui exalte et idéalise la wilderness en mettant l'accent sur sa dimension à la fois esthétique et spirituelle. Thoreau et avant lui Emerson sont les chefs de file du **transcendantalisme** (= mouvement littéraire et philosophique imprégné de pensée religieuse et sublimant le rapport de l'homme à la « nature ») : en vivant en symbiose avec elle, l'Homme peut alors transcender son être, développer son courage et sa créativité et inculquer les principes moraux fondamentaux. Pour Thoreau, pour échapper aux maux du monde urbain, malsain et surpeuplé, l'idéal est de vivre à la campagne, ou du moins dans un environnement verdoyant aux portes des villes.
- En exaltant la nature comme une œuvre divine à préserver, Thoreau apparaît comme le premier écologiste. Quelques années plus tard, il lance un appel à créer des parcs naturels qui est rapidement entendu. En effet, en 1864, est créé le parc Yosemite en Californie et en 1872, le Yellowstone devient le 1er **parc national** au monde (= territoire dans lequel la nature présente un intérêt particulier, expliquant sa protection). Il correspond au modèle de sanctuarisation de la nature qui est défendu par le courant écologiste de John Muir, fondateur de la première organisation environnementale, la **Sierra Club** en 1892.

b. La conservation.

Cependant, tout le monde ne partage pas l'idée de sanctuarisation de la nature, certains préfèrent l'idée de conservation (= approche de la protection raisonnée de la nature qui promeut la gestion raisonnée des ressources, dans le respect des rythmes de renouvellement).

- Doc 3 : Roosevelt met en garde contre plusieurs risques liés à l'exploitation intensive des ressources : la pollution, la destruction des paysages, le risque d'épuisement. Trente ans plus tard se produit l'une des premières catastrophes écologiques avec les tempêtes de poussière

(**dust bowl**) qui touchent les terres des Grandes Plaines à cause de l'érosion des sols et de la sécheresse.

- Mais la prévoyance dont Roosevelt parle doit consister en une politique de conservation compatible avec la poursuite de la croissance industrielle. Il s'appuie sur le travail de l'ingénieur forestier Gifford Pinchot pour créer le **National Forest Service** qui fait classer 675000 km² de forêts sous statut fédéral et crée 5 autres parcs nationaux. Dès 1916, ils sont gérés à l'échelle fédérale par le **National Park Service**.

Transition : on peut donc dire que dès les origines des E-U, plusieurs visions contradictoires de la nature cohabitent et se perpétuent jusqu'à aujourd'hui, déterminant un rapport complexe et parfois incompatible entre l'Homme et les milieux.

B / Un rapport contradictoire qui perdure.

1. Le parc naturel, pilier de la politique de protection environnementale des E-U.

Dans la 2^{ème} moitié du XXe, le courant écologiste, face à l'essor de la société industrielle, se mobilise pour redynamiser la politique environnementale.

- Cela aboutit au vote de la **Wilderness Act** (loi sur la nature sauvage) en 1964 voulue par le président Johnson. Elle délimite des zones de nature sauvage qui sont administrées par différentes agences fédérales et dans lesquelles certains aménagements (ex : routes), activités (sylviculture, extraction minière ou pâturages) ou moyens de transport (à moteur) sont totalement interdits. La présence de l'homme n'est pas interdite mais elle ne doit pas entraver la nature (l'homme n'est que de passage).
- A l'origine, seulement 37.000 km² sont entrés dans le National Wilderness Preservation System mais depuis, on a assisté à une extension des « zones sauvages » qui représentent environ 429.000 km². Ainsi, la présidence Obama a été un accélérateur avec la création de 29 monuments nationaux ainsi que la protection de plus de 2 millions de km² de terres et de mers contre les forages offshore.
- Les parcs nationaux sont nombreux sur le territoire étasunien, surtout à l'ouest, mais ils ne représentent que 5 % de la superficie du pays, et seulement 2,5 % quand on retire l'Alaska.

=>Finalement, on est d'autant plus éloigné d'une sanctuarisation de la nature sauvage que même les zones protégées sont menacées par la logique de l'exploitation.

2. Mais une protection limitée par la volonté d'exploitation de l'environnement.

- Il y a d'abord le problème posé par le tourisme de masse. Par ex, 11 millions de visiteurs par an dans le parc des Great Smoky Mountains. De façon globale, plus de 330 millions de visiteurs annuels dans les parcs nationaux, soit l'équivalent de l'ensemble de la population étasunienne. On est donc loin de l'éco-tourisme préconisé par la loi de 1964 mais plutôt dans le surtourisme dont les nuisances remettent en cause les finalités de la protection.
- D'autre part, on constate que la politique de protection dépend, au moins en partie, du président en place et du gouverneur de l'Etat fédéré. Ainsi, en 2017, le républicain Trump a réduit de façon très importante deux parcs nationaux créés par deux présidents démocrates, Clinton et Obama. L'**Antiquities Act** de 1906 donne ce droit au président. La décision de réduire les zones a été prise par Trump afin d'ouvrir la possibilité de l'exploitation pétrolière et gazière. Elle génère une opposition de la part des associations pour la défense de l'environnement et des droits des Amérindiens.

Transition : la politique mise en œuvre à travers les parcs nationaux n'échappe donc pas aux tensions qui existent entre les volontés d'exploiter et de protéger l'environnement. Elle varie également en fonction de la tendance politique qui gouverne l'Etat fédéral, même si par ailleurs le fédéralisme laisse la porte ouverte à l'intervention d'autres acteurs.

C / Une question environnementale qui continue de diviser les acteurs.

1. L'Etat fédéral : un engagement précoce, un désengagement progressif.

L'Etat fédéral est un acteur important de la protection de l'environnement. Il possède près d'un quart du territoire américain. Les deux principaux services fédéraux dans ce domaine sont le **Service des Parcs Nationaux (NSP)** et l'**Agence de Protection de l'Environnement (EPA)** chargée de protéger la santé et de sauvegarder les éléments naturels essentiels à la vie. L'exploitation des ressources reste également du ressort de l'Etat fédéral.

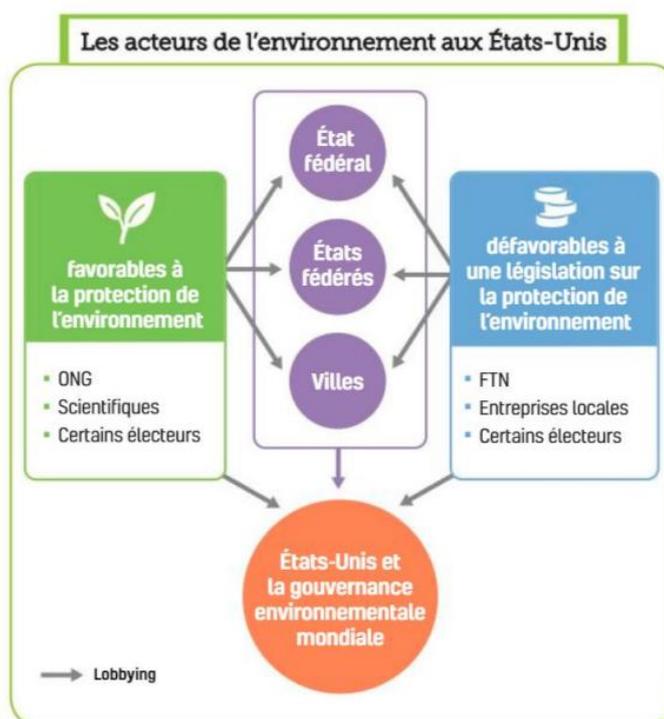
a. Une politique environnementale à l'avant-garde jusque dans les années 1970...

Les E-U ont adopté des lois qui en ont fait des précurseurs et des modèles en matière de politique environnementale : le **Clean Air Act** en 1956 et le **Clean Water Act** en 1972. Elles ont obligé les industriels à investir dans des équipements afin de se conformer à la législation. Cette politique a été favorisée par les chocs pétroliers de 1973 et 1979 qui ont incité à consommer moins de pétrole.

b. ... suivie d'un retrait progressif.

- Depuis 1980, le néolibéralisme a remis en cause ces avancées. Certaines branches industrielles s'opposent à la législation environnementale qui gêne leur activité. C'est le cas des charbonniers et pétroliers qui constituent des lobbies puissants sous la présidence Reagan (1981-89). Ils s'en prennent aux travaux du GIEC et sont à l'origine du **climato-scepticisme** très affirmé aux E-U. Seulement 27% des électeurs républicains considèrent le réchauffement climatique comme un problème. Donald Trump propage ce courant de pensée en affirmant que le changement climatique est un « concept créé par les Chinois » pour rendre l'industrie américaine « non compétitive ».
- A l'inverse, les démocrates (Clinton, Obama, Biden) se montrent parfois volontaristes pour la protection environnementale. Ainsi, l'ancien vice-président démocrate Al Gore a obtenu le prix Nobel de la paix en 2007 pour son documentaire, *Une vérité qui dérange* qui a eu un impact important sur l'opinion américaine deux ans après le passage de l'ouragan Katrina sur la Nouvelle-Orleans qui a fait 2.000 morts. Cependant, tout en refusant certaines infrastructures comme l'oléoduc Keystone XL entre le Canada et le Golfe du Mexique, les démocrates n'ont pas remis en cause le développement des énergies fossiles, notamment les gaz de schiste, parce qu'ils permettent l'autonomie des E-U.

2. Le rôle des différents acteurs.



- Ce schéma montre la diversité des acteurs s'opposant dans les questions environnementales avec un rapport de force entre les entreprises d'un côté et les écologistes de l'autre. On voit que les électeurs sont divisés en fonction de leur tendance politique. Les institutions doivent arbitrer mais elles subissent un intense **lobbying** (= action des groupes de pression qui défendent leurs intérêts auprès des décideurs).
- Dans un système fédéral, les pouvoirs de l'Etat central en matière d'environnement sont assez limités, hors mis la gestion des parcs nationaux et l'exploitation des ressources naturelles. A l'inverse, les Etats fédérés ont des compétences importantes comme la gestion des parcs d'Etat ou la possibilité de prendre des mesures pour préserver les ressources. Même chose au niveau des autorités locales qui peuvent mettre en œuvre des politiques de développement durable. Ainsi :
 - Certains États compensent l'absence de législation fédérale par une réglementation locale plus contraignante : c'est le cas de la Californie qui a voté une loi visant à avoir 100 % d'électricité sans carbone ainsi que la neutralité carbone en 2045. D'importants investissements ont été faits dans les énergies renouvelables (solaire = 20 % de l'électricité en Californie).
 - Certaines métropoles comme New York adoptent à l'échelle locale des politiques écologiques actives. Par exemple, le plan visant à protéger la population de la hausse du niveau de la mer.

II / Les E-U et l'environnement à l'échelle internationale.

⇒ **Problématique de la partie : L'environnement pour les acteurs états-uniens : quels enjeux géopolitiques internationaux ?**

A / Un des Etats les plus prédateurs de la planète.

⇒ **Pourquoi les E-U sont-ils un acteur indispensable en matière de solutions aux problèmes environnementaux de la planète ?**

- Si tous les habitants de la planète avaient le mode de vie des É-U, il faudrait 5 planètes pour supporter leur empreinte environnementale. Ce calcul des ONG a eu un fort impact médiatique. À eux seuls, les É-U consomment 20% de l'énergie mondiale et émettent 15% des GES (pour 5% de la population). Par habitant, leurs émissions sont le double de celles de l'UE et de la Chine.
- C'est leur modèle économique et social qui est remis en cause par les écologistes : la production intensive tant agricole qu'industrielle qui consomme les ressources fossiles et pollue, la mondialisation liée au libre-échange qui contribue à développer les transports très polluants, l'idéologie capitaliste fondée sur la recherche du profit et donc de la croissance, l'American way of life fondé sur la consommation de masse.

Transition : Leur action ou leur inaction joue donc un rôle majeur dans les efforts internationaux concernant l'environnement.

B / Un Etat réticent face à la gouvernance environnementale mondiale.

⇒ **Pourquoi les réticences de l'Etat fédéral face à l'idée d'une gouvernance environnementale mondiale ?**

1. Une réticence ancienne.

- Il y a une méfiance ancienne envers toute forme d'instance internationale pouvant entraver la liberté du pays, remettre en cause sa souveraineté. Sur la question environnementale comme sur les autres thématiques, les E-U privilégient leurs intérêts nationaux et l'assument. Au final, ils ont signé peu d'AME (accords multilatéraux sur l'Environnement) en dehors de la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvage (1973). Au Sommet de la Terre à Rio en 1992, George Bush père refuse de signer le traité sur la biodiversité,

déclarant que « le mode de vie américain n'est pas négociable ». Les E-U refusent en 2001, sous la présidence de George W. Bush de ratifier le protocole de Kyoto (signé mais non ratifié en 1997), et ont été hostile à l'idée de la création d'une agence spécifique de l'ONU, l'OME (Organisation Mondiale de l'Environnement) pour gérer ces questions.

- Cependant, il ne faut pas occulter le rôle des E-U comme leader historique en raison du rôle joué par les scientifiques américains dans l'avancée de la recherche sur le changement climatique et la mise en alerte de l'opinion mondiale. En 1988, le président Reagan milite au sein du G7 pour créer le GIEC (qui sera confié à l'ONU). Il avait pour motivation de ne pas laisser le sujet du climat à des groupements écologistes et de le mettre dans les mains de scientifiques.

2. Une politique de « stop and go » depuis Obama.

- La présidence Obama a marqué un tournant dans la politique internationale américaine avec un retour vers plus de multilatéralisme. Cela s'est vu avec notamment sa participation à la COP21 et l'engagement qu'il a pris pour son pays en signant l'accord de Paris en décembre 2015, ensuite ratifié par le Congrès. Il s'agissait de réduire de 26 à 28% les émissions de GES d'ici 2030.
- Cependant, le refus de la contrainte extérieure s'amplifie après 2017. Donald Trump a fait sortir son pays de l'accord de Paris en novembre 2019. Son argument est économique : il souhaite « protéger ses industries, ses emplois et ses contribuables » ; il trouve que c'est trop coûteux, mais aussi injuste puisque ces accords n'imposent rien à la Chine. La 1ère conséquence est l'arrêt de la participation des E-U au financement du budget de la CCNUCC pour aider les pays les plus pauvres.
- Le président Biden a montré dès janvier 2021 une volonté à nouveau très marquée de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en réintégrant l'Accord de Paris (cela peut être vu comme un outil géopolitique face à la Chine et à l'UE). Dès avril 2021, il a organisé un mini-sommet du climat virtuel auquel ont participé une quarantaine de chefs d'Etat représentant 80% des émissions de GES (dont UE, Chine, Japon, etc.). Il a abouti à des engagements supplémentaires de ces pays. Les E-U ont déclaré doubler les efforts consentis lors des accords de Paris. Biden s'est aussi engagé à ce que 30% des terres et mers appartenant à l'Etat fédéral soient transformées en aires protégées d'ici 2030.

Transition : l'instabilité de la politique fédérale rend important le jeu des autres acteurs.

C / Le jeu des acteurs étasuniens.

⇒ **La mobilisation des acteurs du réseau « We are still in » est-elle de nature à compenser les limites de la politique environnementale des E-U à l'échelle internationale ?**

1. Les autres acteurs institutionnels.

Le retrait de l'Accord de Paris a suscité un mouvement d'action de la part des acteurs publics et privés aux E-U. 4 jours après l'annonce de Donald Trump, 125 villes, 9 Etats fédérés (dont Californie, Oregon, New York, Washington, Hawaii) mais aussi des entreprises, investisseurs et universités ont fait une déclaration intitulée "**We are still in**", déclarant leur intention de pallier les manquements de l'Etat fédéral. **L'United State Climate Alliance** compte aujourd'hui 24 Etats et 2 territoires (Puerto Rico et les Samoa). En 2016, ils représentaient 27% de la population, 31% du PIB et 14% des émissions de GES.

2. Les FTN : un rôle variable.

- La plupart profitent de la division internationale du travail et de la facilité des échanges. Ce système leur permet de gagner sur leurs coûts de production en utilisant la main d'œuvre moins onéreuse des pays du Sud. Elles sont donc à l'origine d'une grande partie de la pollution par les transports. Des FTN de nombreux secteurs font donc du lobbying auprès du gouvernement pour

